



Mairie d'AUBY
Attribution Extension et Maintenance
Du Système de Vidéo Protection
Décision n° 2024/132/MP

Publié le 21 août 2024

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant le DCE relatif au marché « Extension et Maintenance du Système de Vidéo Protection » ;

Considérant que le montant est estimé à :

Lot 1 : extension du système de vidéo protection dont le montant estimé s'élève à 276 666.00 € HT

Lot 2 : maintenance dont le montant estimé s'élève à 180 807.40 € HT

Vu la décision de l'administration du 7 mai 2024 approuvant le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 14 juin 2024 à 12h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 11 octobre 2024 ;

Considérant qu'une (1) offre est parvenue pour le lot 1 : extension du système de vidéo protection;

Considérant qu'une (1) offre est parvenue pour le lot 2 : maintenance;

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par les services techniques et le service informatique, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis une offre soit :

Lot 1 - Extension du système de vidéo protection	Attributaire	Montant HT
Offre de base	IPSICOM AXIANS	282 858.75 €
P.S.E.		8 160.00 €
TOTAL HT		291 018.75 €

Mairie d'AUBY
Attribution Extension et Maintenance
Du Système de Vidéo Protection
Décision n° 2024/132/MP

Lot 2 - Maintenance	Attributaire	Montant HT sur 4 ans
La partie traitée sous la forme d'un marché ordinaire comprend de la maintenance préventive et corrective - Hotline - Supervision - Intervention	IPSICOM AXIANS	135 351.51 €
La partie traitée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande comprend les prestations de la maintenance curative		40 000.00 €

Le Maire,

Décide,

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres

Article 2

D'attribuer le marché au candidat ayant remis une offre soit :

Lot 1 - Extension du système de vidéo protection	Attributaire	Montant HT
Offre de base	IPSICOM AXIANS	282 858.75 €
P.S.E.		8 160.00 €
TOTAL HT		291 018.75 €

Lot 2 - Maintenance	Attributaire	Montant HT sur 4 ans
La partie traitée sous la forme d'un marché ordinaire comprend de la maintenance préventive et corrective - Hotline - Supervision - Intervention	IPSICOM AXIANS	135 351.51 €
La partie traitée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande comprend les prestations de la maintenance curative		40 000.00 €

Article 3 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 20/08/2024

Christophe CHARLES

Maire